



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement

DOCUMENT DE TRAVAIL: POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Analyse régionale et fiches pays :

Burkina Faso

Cabo Verde

Côte d'Ivoire

Ghana

Maroc

Togo

Avril 2021

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet
"Soutien au Dialogue Afrique-UE
sur la Migration et la Mobilité
(MMD)"

Projet mis en œuvre par l'ICMPD



Ce document a été élaboré par le Secrétariat du Processus de Rabat dans le cadre de l'évènement labellisé "Processus de Rabat" sur les "Migrations internationales et développement – L'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de développement et de coopération au développement », piloté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français, avec le soutien du Secrétariat du Processus de Rabat, mis en œuvre par l'ICMPD.



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANALYSE RÉGIONALE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »

BURKINA FASO, CABO VERDE, CÔTE D'IVOIRE, GHANA,
MAROC, TOGO¹



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement des pays étudiés ?

Dans les pays africains concernés, la migration est bien souvent intégrée dans la planification du développement tels que les Plans nationaux de développement (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana), les stratégies nationales pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc, Togo) ou encore les stratégies sur la jeunesse et l'éducation (Burkina Faso, Maroc).

En effet, la mise en œuvre de Plans nationaux de développement contribue à prendre en compte les causes profondes des migrations, en créant des emplois notamment pour les jeunes et en reconnaissant l'apport des immigrés et de la diaspora au développement national.

1.2 Quelle est la politique ou vision du lien « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

Le rôle joué par les diasporas dans le processus d'institutionnalisation de la thématique Migration-Développement est majeur. Pour un certain nombre de pays africains, la diaspora constitue un acteur à part entière de leur diplomatie.

- 1 Les six pays ont fait chacun l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.
- 2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



Ainsi, plusieurs pays africains ont la volonté de **mieux connaître leur communauté diasporique**, à l'image du **Cabo Verde** (amélioration de la connaissance de la diaspora, notamment par la création d'un Observatoire des migrations, la réalisation d'une enquête auprès des ressortissants vivant à l'étranger et d'une cartographie des associations de la diaspora), du **Burkina Faso** (missions gouvernementales régulières pour identifier et immatriculer les Burkinabè de l'Extérieur), de la **Côte d'Ivoire** (projet de cartographie de la diaspora ivoirienne pour faciliter l'inscription volontaire en ligne d'Ivoiriens de la diaspora, développé avec l'appui de l'OIM en 2018) et du **Togo** (base de données sur la diaspora togolaise pour mieux connaître ses caractéristiques).

Afin de mieux connaître les membres de leur diaspora, plusieurs pays africains ont fait le choix de **renforcer leur dialogue politique et institutionnel avec ces derniers**, par le biais de plusieurs initiatives :

- **Au Burkina Faso** : 1^{er} Forum national de la diaspora (juillet 2018) qui a recommandé l'élaboration d'une politique nationale pour la diaspora ; prise en compte du vote des Burkinabè de l'Extérieur pour l'élection présidentielle de 2020 ;
- **Au Cabo Verde** : double nationalité et droit de vote automatique à tous les Cabo-Verdiens, quels que soient leurs lieux de résidence et de naissance ; inauguration du Centre culturel du Cabo Verde au Portugal en 2019 ; guichet unique créé en 2019 pour regrouper tous les services utiles à la diaspora cabo-verdienne ; création d'un portail consulaire en 2020 visant à dématérialiser les informations et services fournis à la diaspora ;
- **En Côte d'Ivoire** : site Internet dédié à la diaspora : www.diasporacotedivoire.com ; prix d'excellence du meilleur Ivoirien de la diaspora attribué chaque année ; Forum de la Diaspora tous les deux ans, Forum dédié aux entrepreneurs de la diaspora « Diaspora For Growth » ; nomination d'un représentant de la diaspora au Conseil économique et social ;
- **Au Ghana** : Année du retour (*Year of return*) adoptée en 2019³ ;
- **Au Togo** : « Semaine nationale » à l'attention des ressortissants de seconde et de troisième générations qui récompense chaque année sept personnalités de la diaspora ; journées de la diaspora qui sont un vecteur essentiel de la communication du Togo à l'égard de ses ressortissants extérieurs.

Bien souvent, la diaspora joue un rôle important en matière **de transferts de fonds, pour innover dans les secteurs prioritaires et combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences** :

- **Au Burkina Faso** : « Cité de la diaspora » à Ouagadougou (villas réservées aux membres de la diaspora pour les inciter à investir au Burkina Faso) ; programmes destinés à utiliser les compétences de la diaspora (volonté d'actualiser le projet Migration pour le Développement en Afrique – MIDA, en collaboration avec l'OIM) ;
- **Au Cabo Verde** : avantages accordés aux Cabo-Verdiens de l'étranger pour promouvoir l'investissement étranger ; avantages fiscaux spécifiques en cas de retour ; projets visant la participation des migrants qualifiés dans le développement du Cabo Verde (programme *Diáspora para o Desenvolvimento* de Cabo Verde – DIAS – qui prévoit le retour temporaire de ressortissants qualifiés dans le cadre de projets de développement menés au pays) ;
- **En Côte d'Ivoire** : facilitation accordée par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) aux membres de la diaspora pour l'ouverture d'entreprises ;

3 L'année du retour (*Year of return*) organisée en 2019 était une campagne de marketing qui a duré un an et englobé une série d'événements culturels et sociaux qui visait les diasporas africaines et les Afro-américains désireux de faire l'expérience du continent en tant que touristes ou migrants de retour : <https://www.yearofreturn.com>.

- **Au Ghana** : encourager les Ghanéens à l'étranger à investir leurs ressources dans les secteurs pertinents du pays et faciliter la création d'institutions de transfert de fonds par la diaspora ghanéenne pour réduire le coût des transferts de fonds vers le Ghana ;
- **Au Maroc** : mise en œuvre de programmes conçus par les pouvoirs publics marocains destinés à mettre à contribution les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) dans l'effort national de stimulation de l'économie. Ces programmes visent généralement un double objectif : 1) encourager les MRE à participer au chantier global du développement économique national et 2) accorder aux MRE l'opportunité de faire bénéficier leur pays d'origine de leur expertise, de leur savoir-faire et de leur expérience ;
- **Au Togo** : promotion de la bancarisation et de l'éducation financière ; renforcement de la gouvernance des transferts de fonds à travers les partenariats public/privé/diaspora ; orientation des transferts de fonds des migrants vers les investissements, l'entrepreneuriat et le co-développement.

Il existe également au niveau africain une forte volonté de mieux intégrer migration et politique de développement **afin de prendre en compte les causes profondes des migrations**, dans la lignée du Sommet UE-Afrique de La Valette de novembre 2015.

1.3 En quoi consiste la stratégie « Migration et Développement » mise en place dans les pays étudiés ?

La plupart des pays africains concernés ont récemment élaboré des **stratégies liant Migration et Développement** (Cabo Verde en novembre 2013, la Côte d'Ivoire a élaboré trois stratégies différentes non validées à ce jour, le Ghana en juin 2019, le Togo en décembre 2016) ou sont en train d'en élaborer une (future stratégie nationale de la diaspora au Burkina Faso), en vue de renforcer la capacité de la diaspora à participer efficacement et de façon structurée au développement.

Ces stratégies Migration et Développement s'organisent autour des **orientations** suivantes :

- **L'institutionnalisation des relations entre la diaspora et le pays d'origine/participation de la diaspora à la construction nationale** : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo ;
- **La mobilisation des ressources (transferts de fonds, investissements) et des compétences de la diaspora** : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo ;
- **La promotion de la dimension humaine et sociale de la migration** (notamment l'accès à la protection sociale et la protection des droits des migrants) : Côte d'Ivoire, Ghana, Togo ;
- **L'appui aux programmes de retour et de réinsertion économique de la diaspora** : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo ;
- **La mise en place d'un cadre de concertation et de coordination de la migration entre toutes les parties prenantes** : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc.

Ces stratégies Migration et Développement s'intègrent ou viennent **compléter des stratégies migratoires plus globales** :

- **Au Burkina Faso**, la future stratégie nationale de la diaspora viendra compléter la stratégie nationale en matière de migrations ;
- **Le Cabo Verde** dispose à la fois d'une stratégie nationale d'émigration pour le développement et d'une stratégie nationale d'immigration ;

- **La Côte d'Ivoire** a élaboré trois documents stratégiques qui n'ont pas été validés à ce jour : 1) La stratégie Migration et Développement a été finalisée en avril 2017 ; 2) Depuis 2014, la Côte d'Ivoire travaille à une politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne ; 3) La stratégie de mobilisation des Ivoiriens de l'Extérieur a été finalisée en août 2019 dans le cadre de l'Action de « Coopération Sud-Sud en matière de migration ».
- **Au Ghana**, la politique d'engagement de la diaspora (*Diaspora Engagement Policy*) est incluse dans la politique migratoire nationale.
- **Le Maroc** dispose à la fois d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) et d'une Stratégie Nationale pour les Marocains Résidant à l'Étranger (SNMRE).

Certains pays n'ont pas élaboré de stratégie Migration et Développement en tant que telle mais disposent de **programmes nationaux** destinés à mettre à contribution les membres de la diaspora dans l'effort national de stimulation de l'économie (**Maroc**).

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

Afin d'améliorer la visibilité des institutions nationales auprès des communautés émigrées et de renforcer les liens entre ces dernières et leur pays d'origine, plusieurs pays ont créé des **structures nationales, des administrations dédiées ou encore des instances de représentation** :

- **Au Burkina Faso**, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur a été intégré au Ministère des Affaires étrangères en novembre 2020 formant ainsi le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur. Il existe également le Conseil supérieur des Burkinabè de l'Extérieur.
- **Au Cabo Verde**, le Ministère des Affaires étrangères, des Communautés et de la Défense est notamment en charge des relations avec la diaspora et le Comité National sur l'Émigration et le Développement (CONED) créé en 2013 vise à promouvoir l'échange d'informations entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.
- **En Côte d'Ivoire**, le ministère en charge est le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur. Il travaille en lien avec d'autres ministères, tel que le Ministère du Plan et du Développement.
- **Au Ghana**, le Bureau des affaires de la diaspora (*Diaspora Affairs Bureau*) a été créé en 2014 au sein du Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale et l'Unité des relations avec la diaspora (*Diaspora Affairs*) a vu le jour en février 2017 au sein du Bureau du Président.
- Il s'agit notamment pour le **Maroc** du Ministère Délégué Chargé des Marocains résidant à l'Étranger, de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger et du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger.
- **Au Togo**, il s'agit de la Direction des Togolais de l'Extérieur au sein du Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur ainsi que du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur créé en 2020.

Dans la plupart des pays africains concernés, l'élaboration des politiques et des stratégies ont impliqué un **processus de collaboration et de consultation** entre les administrations publiques (ministères, chambres de commerce, instituts de statistiques, etc.), les collectivités locales, la société civile et le secteur privé. Au **Ghana**, cela s'est traduit par la mise en place de réunions consultatives d'écoute de la diaspora dans les pays d'accueil (Nigéria, Canada, Allemagne, etc.), d'ateliers consultatifs avec les parties prenantes et de missions ghanéennes à l'étranger visant à recueillir les points de vue des Ghanéens dans leurs pays de résidence.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

Dans la plupart des cas, les pays concernés ont mis en place des **Plans d'action** comprenant les objectifs stratégiques, les actions à réaliser, les délais d'achèvement et les ressources allouées. C'est le cas au Cabo Verde, en Côte d'Ivoire (Plan d'action 2017–2020 de la stratégie Migration et Développement), au Ghana et au Togo. Le Burkina Faso déclinera également sa stratégie nationale de la diaspora en Plan d'action.

Il arrive également que certains pays mettent en place **des dispositifs de suivi et d'évaluation** visant à suivre l'évolution des résultats de la stratégie, comme au Cabo Verde, au Ghana ou encore au Togo.

Au Cabo Verde, il existe **une déclinaison locale du Plan d'action national** : il s'agit du **Plan d'action municipal pour l'intégration des immigrés (PAMII)**. Afin de mettre en œuvre ces Plans municipaux pour l'intégration des immigrés, un Manuel des procédures de soutien local aux immigrés a été élaboré, visant à promouvoir leur insertion sociale et leur intégration dans la communauté d'accueil (accès à la nationalité, à l'éducation, à la santé, au travail, à la sécurité sociale, au logement, etc.).

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

La mise en œuvre des politiques Migration et Développement constitue l'occasion de **renforcer les capacités institutionnelles des autorités en charge**. Au Togo par exemple, une cartographie des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique sera réalisée et ces mêmes acteurs seront outillés et leurs capacités renforcées pour mener à bien ce travail de mise en œuvre. De la même façon, le Plan d'action du Cabo Verde prévoit de renforcer les compétences techniques, professionnelles et de leadership des autorités en charge de la mise en œuvre de la stratégie.

L'enjeu de la **coordination entre l'ensemble des acteurs** impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie est central. Le pilotage stratégique est généralement assuré par les administrations ou ministères en charge, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés :

- **Au Burkina Faso**, les mêmes acteurs seront en charge de la mise en œuvre des deux stratégies (Stratégie nationale de la diaspora en cours d'élaboration et Stratégie nationale en matière de migrations adoptée en février 2017), à savoir les départements ministériels, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers et les missions diplomatiques et consulaires.
- **En Côte d'Ivoire**, le schéma global de coordination prévoit trois niveaux d'instance et de responsabilités : le pilotage stratégique, la coordination exécutive et les groupes techniques sectoriels/opérationnels.

- **Au Ghana**, il est prévu que le ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale, par l'intermédiaire du Bureau des affaires de la diaspora, coordonne la mise en œuvre de la politique d'engagement de la diaspora, en collaboration avec la Commission nationale de migration et tous les ministères, départements et agences concernés travaillant dans le domaine de la migration et des relations avec la diaspora.
- **Au Maroc**, la Commission ministérielle chargée des MRE et des Affaires de la Migration demeure un espace privilégié de concertation, de débat et de décision sur les questions concernant les affaires des MRE et de la Migration. Cette Commission se réunit d'une manière régulière sous la présidence du Chef du Gouvernement et fait le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations, notamment celles se rapportant au déroulement de l'opération de transit des MRE de retour au Maroc durant la période estivale (opération Marhaba).
- **Au Togo**, la mise en œuvre de la stratégie est portée par le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur, plus particulièrement la Direction des Togolais de l'Extérieur. Plusieurs acteurs seront impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie Migration et Développement, notamment le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur créé en 2020.

Certains pays accordent une importance particulière **aux autorités locales** dans la mise en œuvre de leur stratégie Migration et Développement :

- Les municipalités jouent un rôle important par le biais des Plans d'action municipaux pour l'intégration des immigrés au **Cabo Verde**.
- **Au Ghana**, l'Assemblée métropolitaine d'Accra est en train de revoir son Plan de développement à moyen terme (2018–2021) afin de s'assurer d'y intégrer davantage les questions de migration.
- **Au Maroc**, la politique de régionalisation avancée mise en œuvre en 2015 s'est fixée comme objectif central de tirer parti des avantages comparatifs des territoires en vue de construire une stratégie de développement adaptée aux réalités locales. Plusieurs acteurs régionaux sont en charge des questions de migration et de développement : les Agences régionales de Développement, les Centres Régionaux d'Investissement et les Services extérieurs des Départements économiques dans les Wilayas et provinces.



Conclusion

Cette analyse régionale a permis de montrer que l'ensemble des pays africains étudiés disposent **d'une approche commune en matière de migration et développement**. Ils ont tous intégré la question migratoire dans leurs politiques de développement, en accordant une place prépondérante à la mobilisation de leur diaspora qui constitue un acteur à part entière de leur diplomatie. La plupart des pays africains concernés (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo) ont récemment élaboré des stratégies liant Migration et Développement ou sont en train d'en élaborer une (Burkina Faso). Certains pays, comme le Maroc, n'ont pas élaboré de stratégie Migration et Développement en tant que telle mais disposent de programmes nationaux destinés à mettre à contribution les membres de la diaspora dans l'effort national de stimulation de l'économie.



FICHE PAYS¹

BURKINA FASO

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

Les Burkinabè de l'Extérieur sont pris en compte dans le **Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016–2020** qui reconnaît les membres de la diaspora comme des acteurs majeurs du développement national. Le PNDES est le référentiel national en matière de développement économique et social au Burkina Faso. Il s'appuie sur le programme présidentiel, la vision prospective Burkina 2025 et les engagements internationaux dont l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les ODD auxquels le pays a souscrit.

La **Stratégie nationale en matière de migrations (SNMig)** se fonde également sur :

- La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ;
- La politique nationale de population (PNP) ;
- La politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) ;
- La politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) ;
- La politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU) ;
- La politique nationale du travail (PNT) ;
- La politique nationale de jeunesse (PNJ).

1 Les six pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Togo. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.

2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



1.2. Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

Selon les estimations, il y a environ **10 millions de Burkinabè à l'extérieur du pays, soit environ 40 % de la population du Burkina Faso**. Le plus gros contingent se trouve en République de Côte d'Ivoire.

La politique Migration et Développement du Burkina est tournée vers les avantages offerts par la migration à l'économie burkinabè à travers les transferts de fonds et les compétences de la diaspora, notamment :

- La création du Ministère de l'intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur en 2018. Depuis novembre 2020, ce ministère est rattaché au Ministère des Affaires Étrangères formant ainsi le **Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur**. L'une de sa principale mission est la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion de la diaspora ;
- **L'organisation du premier forum de la diaspora en juillet 2018** (il se réunira tous les deux ans) : ce forum a recommandé l'élaboration d'une politique nationale pour la diaspora ;
- **La création des délégués au Conseil supérieur des Burkinabè de l'Extérieur** : ces délégués, élus par les membres de la diaspora, se réunissent en Assemblée générale tous les deux ans pour discuter des préoccupations de la diaspora avec les autorités nationales ;
- **La prise en compte du vote des Burkinabè de l'Extérieur pour l'élection présidentielle de 2020** : la diaspora a voté pour la première fois ;
- **Les missions gouvernementales régulières pour identifier et immatriculer les Burkinabè de l'Extérieur** (délivrance de documents d'identité) ;
- **La « Cité de la diaspora » à Ouagadougou** (villas réservées aux membres de la diaspora pour les inciter à investir au Burkina) ;
- Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, en collaboration avec l'OIM, a mis en place des **programmes destinés à utiliser les compétences de la diaspora**. Le Ministère veut notamment réactualiser le projet MIDA (Migration pour le développement en Afrique) ;
- La mise en place de **réseaux professionnels au sein de la diaspora** (une Direction chargée de la valorisation des compétences de la diaspora a été créée) ;
- La construction d'un **centre multifonctionnel pour les migrants de retour**, comprenant un important volet de formation.

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

Il existe deux stratégies en matière migratoire :

1. **Une stratégie nationale de la diaspora est en cours d'élaboration**. Elle sera adoptée dans les mois à venir au cours d'un séminaire ou atelier national.
2. Cette stratégie nationale de la diaspora viendra compléter la **stratégie nationale en matière de migrations (SNMig) adoptée en février 2017** pour la période 2016–2025 : « à l'horizon 2025, le Burkina

Faso assurera la protection et la garantie effective des droits des migrants pour une contribution optimale au développement, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous-régionale et de la coopération internationale. »

L'objectif général de la SNMig vise à promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable.

- **Axe stratégique 1** : Contribution au renforcement des complémentarités entre villes et campagnes et entre les différentes régions
- **Axe stratégique 2** : Protection et garantie des droits des migrants
- **Axe stratégique 3** : Optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté
 - Action 3.1. Promouvoir les mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè
 - Action 3.2. Encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale
 - Action 3.3. Encourager l'investissement des capitaux étrangers dans les divers secteurs de production
 - Action 3.4. Soutenir les initiatives de promotion de l'expertise nationale
- **Axe stratégique 4** : Approfondissement des connaissances de la migration dans toutes ses dimensions
- **Axe stratégique 5** : Consolidation des bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration
 - Action 5.1. Renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion sectorielle de la migration à tous les niveaux
 - Action 5.2. Renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur est en charge de **l'élaboration de la stratégie nationale de la diaspora qui est en cours.**

La Direction des politiques de population (DPP) au sein de la Direction générale de l'Économie et de la Planification (DGEP) au sein du ministère de l'Économie et des Finances est responsable de la conception des politiques sur la population et **coordonne la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de migrations (SNMig).**

La SNMig propose un **organigramme** pour la gestion des questions migratoires dans le pays. Selon cet organigramme, c'est le Conseil des ministres qui est l'organe de décision en matière de gestion des migrations au Burkina Faso et qui « statue sur les orientations de la politique et décide des conduites à tenir en matière de gestion des questions liées aux migrations. »



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Un Plan d'action pour la stratégie nationale de la diaspora est en cours.

Le Plan d'action de la stratégie nationale en matière de migrations (SNMig) sera mis en œuvre à travers 5 sous-programmes.

Pour le suivi et l'évaluation du Plan d'action, les actions suivantes seront réalisées :

- Élaboration de rapports d'activités semestriels ;
- Réalisation de visites de terrain ;
- Tenue de sessions du comité de pilotage ;
- Réalisation de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale de chaque programme ;
- Tenue de la revue finale du programme à la fin du Plan d'action.

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Les mêmes acteurs sont en charge de la mise en œuvre des deux stratégies : les départements ministériels, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers et les missions diplomatiques et consulaires.

Pour la stratégie nationale en matière de migrations (SNMig), la coordination, le suivi et l'évaluation du Plan d'action se font au niveau central à travers la DGEP (Direction générale de l'Économie et de la Planification) et les différents départements ministériels ainsi qu'au niveau déconcentré par les Gouvernorats à travers les DREP (Directions régionales de l'Économie et de la Planification). Les Gouvernorats assureront la coordination, le suivi et l'évaluation du Plan d'action au niveau régional à travers leurs cadres de concertation, notamment les Cadres de Concertation Régionaux (CCR) dont les Directions régionales de l'Économie et de la Planification assureront les reportages.

Au niveau central, le Comité de pilotage de la SNMig au sein duquel sont représentés les ministères techniques, les OSC et le secteur privé aura la charge d'évaluer la mise en œuvre des différents programmes relevant de leurs compétences et d'orienter les actions dans ce domaine.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.). Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264275003-fr.pdf?expires=1589904372&id=id&ac-cname=guest&checksum=92613195FAB7FB63219BA4160734314A>
- <https://www.un.org/en/conf/migration/assets/pdf/GCM-Statements/burkinafaso.pdf>
- https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/mp_burkina_faso_fr.pdf
- <https://www.shareweb.ch/site/Migration/Network%20Activities/F2F%20Benin%20Documents/Benin%20atelier%20MD%20-%20session%206%20-%20Présentation%20Burkina.pdf>



FICHE PAYS¹

CABO VERDE

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

Le troisième Document de la **Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRPIII)** pour la période **2012–2016** a été adopté en avril 2013. Il est aligné sur la vision de développement à long terme, qui vise à faire accéder le Cabo Verde au statut d'économie émergente en tirant parti de sa position géostratégique.

La **stratégie nationale d'immigration adoptée en 2012 est conforme aux lignes directrices générales du DSCRPIII.**

1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

1. Relations avec la diaspora et mesures de soutien à l'engagement de la diaspora en faveur du développement

Le phénomène de la migration est structurel dans la démographie et l'économie du Cabo Verde (environ 1 million de Cabo-Verdiens dans le monde). En 2019, les transferts de fonds représentaient 10 % du PIB et **13 % en 2020.**

1 Les six pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Togo. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.

2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



Dans le cadre de la **Loi 2016/2021**, le gouvernement du Cabo Verde a mis en place des **politiques et des projets spécifiquement destinés à la diaspora cabo-verdienne** :

- Le Cabo Verde accorde la **double nationalité et le droit de vote automatique** à tous les Cabo-Verdiens, quels que soient leur lieu de résidence et de naissance.
- Les Cabo-Verdiens de l'étranger bénéficient d'avantages pour promouvoir **l'investissement étranger**. Ils bénéficient également d'avantages fiscaux spécifiques en cas de retour.
- **Le Centre culturel du Cabo Verde a été inauguré au Portugal en 2019.**
- **Un portail consulaire**, créé en 2020, vise à agréger, de manière dématérialisée, les informations et services fournis par la Direction Générale des Affaires Consulaires et des Communautés du Ministère des Affaires Étrangères et des Communautés et par les postes diplomatiques et consulaires du Cabo Verde à l'étranger. Ce portail se veut un point de contact unique, permettant la mise à disposition d'un **large éventail de services en ligne** pour les Cabo-Verdiens de la diaspora.
- **Un guichet unique créé en 2019** regroupe tous les **services utiles à la diaspora cabo-verdienne** (finances, administration publique et douanes).
- **Des projets visant la participation des migrants qualifiés dans le développement du Cabo Verde** ont été mis en place, notamment le programme DIAS (Diáspora para o Desenvolvimento de Cabo Verde) qui prévoit le retour temporaire de ressortissants qualifiés dans le cadre de projets de développement menés au pays.

2. Activités liées à la migration et au développement dans le cadre d'accords bilatéraux

L'**accord de coopération en matière d'immigration entre l'Espagne et le Cabo Verde de 2007** prévoit les actions suivantes :

- Fourniture d'une aide technique en vue d'améliorer les services de transferts de fonds ;
- Promotion du potentiel que représentent les transferts de fonds pour le développement ;
- Soutien à l'engagement de la diaspora dans le développement économique et social du pays.

L'**accord entre la France et le Cabo Verde** relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire de 2008 poursuit des objectifs similaires :

- Réduire le coût des transferts de fonds ;
- Promouvoir l'investissement productif ;
- Mobiliser les compétences des membres hautement qualifiés de la diaspora ;
- Soutenir les projets de développement local et les initiatives lancées par les jeunes.

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

En plus d'être un pays d'émigration, le Cabo Verde est également devenu un pays d'immigration ces dernières années. Pour cette raison il existe deux stratégies :

1. La stratégie nationale d'immigration (ENI) adoptée en 2012
2. La stratégie nationale d'émigration pour le développement (ENED) adoptée en novembre 2013

1. Stratégie nationale d'immigration (ENI) adoptée en 2012

La Politique Nationale d'Immigration (PNI) est le cadre de référence pour tous les services, initiatives et interventions dans la gestion de l'immigration au Cabo Verde. Elle vise en premier lieu à « ajuster les flux d'immigration en termes quantitatifs et qualitatifs aux besoins du marché du travail, en tenant dûment compte des vulnérabilités et des spécificités du Cabo Verde, du potentiel de la main d'œuvre nationale, de la capacité de logement offerte par les employeurs et du manque de ressources pour financer les politiques d'intégration des immigrants. »

La stratégie nationale d'immigration (ENI) adoptée par la suite déploie la PNI en 6 axes et/ou piliers d'intervention :

1. Les flux migratoires ;
2. Données et recherche ;
3. Dialogue, solidarité et partenariat ;
4. Investissement et activité économique ;
5. Intégration des immigrants ;
6. Cohérence des politiques migratoires (immigration et émigration).

2. Stratégie nationale d'émigration pour le développement (ENED) adoptée en novembre 2013

La stratégie nationale d'émigration pour le développement vise à **optimiser la relation positive entre l'émigration et le développement socio-économique du pays d'origine**. Cette stratégie vise plus particulièrement à faciliter et à attirer les transferts de fonds et à favoriser la solidarité, à encourager l'investissement au Cabo Verde, le commerce international et le marché foncier pour la diaspora, à mobiliser les compétences de la diaspora et à encadrer le retour et la réinsertion.

Dans l'éventail des mesures prévues dans la stratégie nationale sur l'émigration pour le développement, on peut retenir :

- **L'amélioration de la connaissance de la diaspora**, notamment par la création d'un Observatoire des migrations et la réalisation d'une enquête auprès des ressortissants vivant à l'étranger et d'une cartographie des associations de la diaspora ;
- **Le renforcement des relations entre la diaspora cabo-verdienne et son pays d'origine**, avec notamment la création d'événements culturels, la diffusion d'informations entre nationaux de l'étranger, la promotion du dialogue, la consultation des membres de la diaspora et l'aide au réseau d'associations de la diaspora ;
- **L'étude des mécanismes et de l'impact des transferts de fonds et la réduction de leur coût ;**
- **La promotion des investissements de la diaspora ;**
- **La cartographie et la mobilisation des compétences cabo-verdiennes de l'étranger**, notamment via des programmes de retour temporaire.

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

Autorités en charge de l'élaboration de la Stratégie nationale d'immigration :

- Le Ministère de l'Administration interne est en charge de la gestion de l'immigration et de la gestion des frontières ;
- La Direction générale de l'immigration (DGI), au sein du Ministère de la famille et de l'inclusion sociale, est en charge de la coordination, du suivi, de la réglementation et de l'évaluation des politiques d'immigration et des politiques publiques ayant des implications sur l'entrée, le séjour, l'intégration et la sortie des étrangers et des immigrants au Cabo Verde.

Autorités en charge de l'élaboration de la Stratégie nationale d'émigration pour le développement :

- Le Ministère des Affaires étrangères, des Communautés et de la Défense est en charge de la protection générale des ressortissants nationaux à l'étranger, des relations avec la diaspora et de l'aide aux migrants et aux migrants de retour.
- Un **Comité National sur l'Émigration et le Développement (CONED) créé en 2013** vise à promouvoir l'échange d'informations entre les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

1. La stratégie nationale d'immigration (ENI) a donné lieu à un Plan d'action 2013–2016.

Ce Plan d'action vise à fournir aux acteurs concernés (public, privé et société civile) un cadre de référence commun pour la gestion de l'immigration pour la période 2013–2016.

Le Plan d'action est organisé autour de **6 axes principaux** qui reprennent les 6 priorités de la stratégie nationale d'immigration :

1. Améliorer les conditions politiques, techniques et administratives pour un meilleur contrôle de l'entrée, du séjour, de la mobilité interne et de la sortie des étrangers ;
2. Approfondir la connaissance de la situation et de la dynamique de l'immigration au Cabo Verde et de son impact sur la société et l'économie cabo-verdiennes ;
3. Promouvoir/renforcer le dialogue et les partenariats avec les pays, organisations et acteurs concernés afin de bien comprendre et gérer les vulnérabilités du Cabo Verde ;

4. Améliorer la compréhension et la gestion des liens entre les investissements étrangers, les flux d'immigration et le développement du Cabo Verde ;
5. Promouvoir/renforcer les mécanismes d'intégration des immigrants ;
6. Contribuer à la cohérence et à l'alignement progressif de l'immigration et de la politique d'immigration.

Le Plan d'action propose un **7^{ème} axe qui vise à renforcer les compétences techniques, professionnelles et de leadership des autorités cabo-verdiennes.**

Pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ce Plan d'action, un tableau recense les résultats majeurs attendus, avec des indicateurs objectivement vérifiables (performance, résultats et impact). Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont identifiés à différents niveaux (opérationnel, technique et politique).

En annexe du Plan d'action, des **tableaux organisés autour des 6 axes majeurs de la stratégie détaillent les activités à réaliser, les services concernés et les délais d'achèvement des actions.**

Il existe une **déclinaison locale de ce Plan d'action** : il s'agit du **Plan d'action municipal pour l'intégration des immigrés (PAMII)** qui correspond à l'axe thématique relatif à l'intégration sociale des immigrants de la stratégie nationale d'immigration.

Plusieurs municipalités ont élaboré des Plans municipaux pour l'intégration des immigrants (PAMII), notamment Boa Vista, Praia, Sal et São Vicente où sont majoritairement installées les populations immigrées.

Afin de mettre en œuvre ces Plans municipaux pour l'intégration des immigrants, un **Manuel des procédures de soutien local aux immigrés** a été élaboré. L'objectif général est de fournir aux individus et aux familles une meilleure information sur les droits et les devoirs afin de promouvoir leur insertion sociale et leur intégration dans la communauté d'accueil (accès à la nationalité, à l'éducation, à la santé, au travail, à la sécurité sociale, au logement, etc.)

2. **La Stratégie nationale d'émigration pour le développement a donné lieu à des Plans d'actions biannuels** qui incluent des objectifs, des indicateurs de performance, les responsabilités institutionnelles, les ressources et les mécanismes de suivi et d'évaluation.

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Les autorités en charge de l'élaboration de la Stratégie nationale d'immigration et de la Stratégie nationale d'émigration pour le développement sont les mêmes que celles qui les mettent en œuvre.

Les municipalités jouent un rôle important par le biais des **Plans d'action municipaux pour l'intégration des immigrés.**



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.) Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- Programme MIEUX entre l'UE et le Cabo Verde
- <https://www.governo.cv/governo/programa-do-governo/>
- <https://peds.gov.cv/sites/default/files/2018-10/PEDS%202017-2021%20-%20Vers%C3%A3o%20Final.pdf>
- https://publications.iom.int/system/files/pdf/survey_west_africa_fr.pdf
- <https://www.rabat-process.org/images/RabatProcess/posters/FR-donnees-migratoires-Cabo-Verde.pdf>



FICHE PAYS¹

CÔTE D'IVOIRE

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »²



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

La valorisation de l'apport de la migration au développement de la Côte d'Ivoire transparait à travers des **documents de politiques et de stratégies de développement** du pays tels que :

- Les Enquêtes Ivoiriennes sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) en 1993 ;
- La Déclaration de la Politique Nationale de Population en mars 1997 ;
- Le Programme National en matière de Population 2002–2006 ;
- Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- Les Plans Nationaux de Développement (PND) ;
- La vision prospective 2025

Le Plan National de Développement 2016–2020 a pour objectif général de faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente. Sans faire explicitement référence à la migration, la mise en œuvre du PND contribue à prendre en compte les causes profondes des migrations en créant des emplois, notamment pour les jeunes. Elle pourra également occasionner une meilleure valorisation de l'apport des immigrés et de la diaspora ivoirienne au développement du pays.

1 Les six pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Togo. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.

2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



La Côte d'Ivoire aspire à **élaborer une stratégie migratoire en cohérence avec les politiques de développement** et gérée dans l'intérêt des immigrants, de la diaspora ivoirienne, des pays d'origine et de destination des travailleurs migrants et de la Côte d'Ivoire.

1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

Le lien entre Migration et Développement se structure autour de **deux grands axes** :

1. Diaspora et Développement

La diaspora ivoirienne représente 5 % de la population totale du pays. Elle est caractérisée par un niveau d'éducation varié et englobe tous les profils professionnels.

Plusieurs initiatives intéressantes peuvent être citées :

- Il existe un **site Internet dédié à la diaspora** : www.diasporacotedivoire.com ;
- Un **prix d'excellence du meilleur Ivoirien de la diaspora** est attribué chaque année ;
- L'institutionnalisation du **Forum de la Diaspora** qui se tient tous les deux ans ;
- **L'organisation de divers forums Diaspora For Growth (DFG)**, un forum dédié aux entrepreneurs de la diaspora ;
- Un projet de **cartographie de la diaspora ivoirienne pour faciliter l'inscription volontaire en ligne d'Ivoiriens de la diaspora**, développé avec l'appui de l'OIM en 2018 a vu le jour ;
- La facilitation accordée par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) aux membres de la diaspora pour **l'ouverture d'entreprises** ;
- La nomination d'un **représentant de la diaspora** au Conseil économique et social.

2. Immigration et Développement, autour des deux thématiques suivantes :

- Libre circulation et identification des populations immigrantes (en lien avec l'approche commune de la CEDEAO sur la migration)
- Cohésion sociale et contribution économique des immigrants au développement de la Côte d'Ivoire

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

Trois documents stratégiques ont été élaborés en matière de Migration et Développement et n'ont pas à ce jour été validés.

1. **La stratégie Migration et Développement de la République de Côte-d'Ivoire a été finalisée en avril 2017 et n'a pas encore été validée.**

Cette stratégie qui œuvre à la prise en compte de la migration à travers l'apport humain, social et économique des migrants pour le développement national, constitue une première pierre posée pour la mise en œuvre d'une véritable politique migratoire de la Côte d'Ivoire s'inscrivant dans un cadre régional dynamique.

Six axes stratégiques orientent la mise en œuvre de la stratégie :

- Axe 1 : Mobilisation des ressources et des compétences
- Axe 2 : Appui à la réinsertion socioéconomique
- Axe 3 : Institutionnalisation des relations entre la diaspora et le pays d'origine
- Axe 4 : Libre circulation et identification des populations immigrantes
- Axe 5 : Cohésion sociale et contribution économique des immigrés au développement de la Côte d'Ivoire
- **Axe 6 Transversal** : Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination de la migration entre toutes les parties prenantes

Le budget total de l'ensemble des actions de la stratégie à mettre en œuvre sur 4 ans est estimé à 47 615 000 000 FCFA (72,6 millions d'euros).

2. Depuis 2014, la Côte d'Ivoire travaille à une politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne (élaborée par la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur – DGIE) et organise régulièrement des Forums de la diaspora (mai 2015, mai 2017, juillet 2019).

Ces derniers ont joué le rôle de plateformes nationales de consultation de la diaspora ivoirienne sur ses priorités et ses besoins en vue de l'élaboration de la politique nationale. Elle est en cours de validation par le Conseil des Ministres.

La politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne se structure autour de **4 grands enjeux** :

- **Culturel et identitaire** : Maintenir et renforcer le lien d'appartenance des Ivoiriens Résidant à l'Extérieur (IRE) avec la Côte d'Ivoire
- **Politique** : Unifier la diaspora ivoirienne autour de valeurs communes et favoriser leur participation dans la définition des politiques nationales
- **Économique et social** : Renforcer la contribution de la diaspora ivoirienne au développement de la Côte d'Ivoire
- **Rayonnement international** : Renforcer la contribution de la diaspora au rayonnement de la Côte d'Ivoire

Quatre axes stratégiques ont été identifiés :

- Gouvernance
- Valorisation du capital humain et économique des IRE
- Amélioration de la participation civique et citoyenne des IRE
- Amélioration des conditions de vie des IRE

3. Enfin, la stratégie de mobilisation des Ivoiriens de l'Extérieur a été finalisée en août 2019 dans le cadre de l'Action de « Coopération Sud-Sud en matière de migration », cofinancée par l'UE et le BMZ.

Cette stratégie de mobilisation des Ivoiriens de l'Extérieur vise à mettre en œuvre pour la période 2019 à 2021 la politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne. Son objectif est d'optimiser la mobilisation des ressources techniques, financières et humaines des IRE au profit du développement national de la Côte d'Ivoire.

Cette stratégie se décline en quatre axes principaux qui sont alignés sur ceux de la **politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne** :

- Axe 1 : Gouvernance migratoire et mécanismes de dialogue et de participation civique
- Axe 2 : Valorisation de capital économique et humain : exploiter les contributions des IRE au développement national
- Axe 3 : Capital social, développement local ; amélioration de la participation civique et citoyenne des IRE
- Axe 4 : Amélioration des conditions de vie des IRE

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

1. Les acteurs ayant contribué à l'élaboration de la stratégie Migration et Développement sont les suivants :

- Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE)
- Le Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS)
- Le Ministère du Plan et du Développement (MPD)
- Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS)
- Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
- Le Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste (MCENP)
- Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC)
- L'Institut National de la Statistique (INS)
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)
- Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)
- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP)
- L'ONG Diaspora CEDEAO, représentant les Associations de ressortissants de la CEDEAO
- Le Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO – Côte d'Ivoire)
- La Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)
- La Coordination Générale des Ivoiriens de la Diaspora (COGID)
- La Fédération des Associations de la Diaspora Ivoirienne (FADIV)

2. Dans le cadre de la **stratégie de mobilisation des Ivoiriens de l'Extérieur**, des concertations ont été menées avec l'ensemble des parties prenantes, via des ateliers de concertation participatifs, des entretiens ciblés et des questionnaires. Elles ont donné lieu à plusieurs recommandations, parmi lesquelles :

- Plaidoyer pour la réduction des coûts de transferts de fonds ;
- Facilitation du retour des membres de la diaspora ;
- Amélioration de la collecte de données des Ivoiriens de l'Extérieur ;
- Renforcement de l'implication des collectivités dans la gestion des questions liées à la diaspora ;

- Organisation par les ambassades à l'étranger de rencontres annuelles avec la diaspora ivoirienne ;
- Mise en place de dispositifs permettant aux IRE d'avoir des facilités en ce qui concerne les investissements ;
- Programmes d'accompagnement des collectivités territoriales pour mobiliser la diaspora dans les territoires.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

1. Dans le cadre de la **stratégie Migration et Développement, le Plan d'action 2017-2020** constitue l'outil de pilotage. Les axes stratégiques, au nombre de six, ont été identifiés ainsi que 18 actions et les activités budgétisées permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie.

Des **projets transversaux ou sectoriels** appuient la mise en œuvre de la stratégie.

2. Concernant la **politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne, un Plan opérationnel triennal** de mise en œuvre de la politique sera mis en place ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation de la politique.
3. **La stratégie de mobilisation des Ivoiriens de l'Extérieur sera appuyée par un Plan d'action** pour sa mise en œuvre. Ce Plan d'action détaille les axes stratégiques, les résultats attendus, les activités à mener, les parties prenantes, les indicateurs de performance et les dates envisagées.

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

L'enjeu de la **coordination est central** pour la mise en œuvre de la stratégie. Il est important d'avoir un dispositif institutionnel efficace chargé de l'impulsion et de l'opérationnalisation de la stratégie.

Le schéma global de coordination prévoit 3 niveaux d'instance et de responsabilités :

- **Le pilotage stratégique** (orientations stratégiques et décisionnelles.) Un comité interministériel est présidé par le Premier ministre avec comme membres les Ministres des départements ministériels directement impliqués dans la gestion des migrations en Côte d'Ivoire. Le Comité interministériel a pour rôle de superviser et approuver l'orientation générale de la gouvernance de la stratégie, valider le bilan annuel de mise en œuvre de la stratégie et approuver la programmation opérationnelle globale et annuelle.

- **La coordination exécutive** est assurée par un comité qui assure le secrétariat exécutif de la stratégie. La coordination exécutive est une instance tripartite constituée de représentants de l'administration, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.
- **Les groupes techniques sectoriels/opérationnels** assurent la mise en œuvre effective de la stratégie.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.). Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- Programme MIEUX entre l'UE et la République de Côte d'Ivoire, Stratégie Migration et Développement de la République de Côte d'Ivoire, Avril 2017
- Stratégie de mobilisation des Ivoiriens de l'Extérieur, Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration, Août 2019
- <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264277090-fr.pdf?expires=1589968094&id=id&ac-cname=guest&checksum=1C63CBD6373478019F7E13D781E0A84B>
- <https://migrationdataportal.org/sites/default/files/2020-02/Profil%20de%20gouvernance%20de%20la%20migration%20-%20La%20République%20de%20Côte%20d'Ivoire.pdf>
- <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/recueil-pratiques-engagement-diaspora>



FICHE PAYS¹

GHANA

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

L'objectif général de développement du Ghana, tel qu'il est énoncé dans le **programme de croissance et de développement partagé du Ghana (GSGDA I & II)**, est d'atteindre un statut de revenu moyen supérieur qui nécessite des **relations solides et durables entre l'État et sa diaspora**.

Il existe **une politique migratoire nationale (National Migration Policy) et un Plan d'action adoptés en avril 2016** qui couvrent l'ensemble de la question migratoire :

- Migration irrégulière, traite des êtres humains, trafic de migrants, migration professionnelle, fuite et gain des cerveaux, engagement de la diaspora, transferts de fonds, retour, réadmission et réinsertion des migrants ghanéens, gestion des frontières et questions relatives aux réfugiés.
- Elle couvre également les liens importants entre la migration et le changement climatique, la santé, le commerce, le tourisme, l'éducation et le genre.

1 Les six pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Togo. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.

2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

La politique migratoire nationale inclut une politique spécifique à la diaspora : **la Politique d'engagement de la diaspora**.

La diaspora est au centre du lien entre migration et développement :

1. Canaliser les transferts de fonds de la diaspora pour encourager l'esprit d'entreprise et, si possible, établir un partenariat avec leurs réseaux à l'étranger et dans leur pays d'origine.
2. Rôle de la diaspora pour innover dans les secteurs prioritaires et combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences.
3. Le gouvernement, par le biais des missions à l'étranger et en collaboration avec les institutions et acteurs locaux et internationaux, étend les programmes et initiatives visant à garantir les droits et la protection sociale de la diaspora.

L'année du retour (*Year of return*) **organisée en 2019** était une campagne de marketing qui a duré un an et englobé une série d'événements culturels et sociaux qui visait les diasporas africaines et les Afro-américains désireux de faire l'expérience du continent en tant que touristes ou migrants de retour :

<https://www.yearofreturn.com>.

1.3 En quoi consiste votre politique ou stratégie « Migration et Développement » ?

Il s'agit de la **Politique d'engagement de la diaspora / Diaspora Engagement Policy (DEP)** qui vise à renforcer la capacité de la diaspora à participer efficacement et de façon structurée au développement du Ghana. Elle a été finalisée en juin 2019.

Cette politique vise à faciliter une relation mutuellement bénéfique entre le Ghana et sa **diaspora comprise au sens large** (Ghanéens qui ont émigré et résident en dehors du Ghana, deuxième et troisième générations de Ghanéens, Afro-Américains et personnes d'origine africaine qui ont des liens historiques et culturels avec le Ghana, jeunes générations vivant à l'étranger).

Il existe trois grandes catégories de programmes d'engagement des diasporas :

1. Programmes de renforcement des capacités

1.1 Promotion de la construction symbolique de la Nation, par le biais de conférences et de programmes culturels pour renforcer la relation des émigrants avec leur pays d'origine : par exemple la Journée de l'émancipation et le Festival panafricain des arts et de la culture (PANAFEST)

1.2 Création d'organes consulaires et consultatifs, de réseaux transnationaux et d'agences de niveau ministériel : création du Bureau des affaires de la diaspora en 2014

2. **Instruments juridiques qui visent à étendre les droits des membres de la diaspora** (encourager la double nationalité, transférabilité des droits sociaux, participation aux élections nationales pour les membres de la diaspora à l'étranger, accès à une protection sociale pour la diaspora)
3. **Programmes destinés à encourager les membres de la diaspora à transférer leurs compétences, leurs investissements et leurs transferts de fonds dans leur pays d'origine** (collaboration entre le ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale, la Banque du Ghana et d'autres institutions financières pour faciliter les transferts de fonds à moindre coût, encourager les Ghanéens à l'étranger à investir leurs ressources dans les secteurs pertinents du pays et faciliter la création d'institutions de transfert de fonds par la diaspora ghanéenne pour réduire le coût des transferts de fonds vers le Ghana)

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la politique ou stratégie « Migration et Développement » ?

L'Unité de la diaspora, créée en 2012, est devenue le **Bureau des affaires de la diaspora** (*Diaspora Affairs Bureau*) en 2014 hébergé au sein du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale. Cependant, il n'existe pas de cadre formel permettant à ce Bureau de remplir son mandat, qui consiste à faire participer les ressortissants ghanéens et les membres de la diaspora vivant à l'extérieur du pays au développement du Ghana.

L'**Unité des relations avec la diaspora** (*Diaspora Affairs*) au sein du **Bureau du Président** a été créée en février 2017.

Ces deux structures (Bureau des affaires de la diaspora et Unité des relations avec la diaspora) ont constitué des **groupes de travail** avec des représentants des ministères, départements et agences concernés, y compris le secteur privé et les partenaires du développement, pour **examiner le projet de politique depuis sa création jusqu'à sa conclusion**.

L'élaboration de la politique d'engagement de la diaspora a impliqué un **processus de collaboration et de consultation** :

- Réunions consultatives nationales et ateliers consultatifs avec les parties prenantes dans trois zones (Accra, Sunyani et Tamale) ;
- Réunions consultatives d'écoute de la diaspora dans le but de recueillir les points de vue des ressortissants ghanéens dans les pays de destination, au Nigeria, au Canada, au Royaume-Uni et en Allemagne (échange de bonnes pratiques) ;
- La Communauté afro-américaine du Ghana a également été sollicitée ;
- Des missions ghanéennes à l'étranger ont permis de recueillir les points de vue de certains Ghanéens dans leurs pays de résidence.

L'Unité des relations avec la diaspora au sein du Bureau du Président a profité de la **2^{ème} édition du Sommet de la célébration de la diaspora ghanéenne et de retour au pays** pour présenter le **projet de sa politique d'engagement de la diaspora en juillet 2019**.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la politique ou stratégie « Migration et Développement » ?

Il existe un **Plan d'action** avec des objectifs politiques et des stratégies de mise en œuvre pour chaque composante et sous-composante :

1. Renforcement des capacités
2. Instruments juridiques et programmes qui étendent les droits de la diaspora
3. Programmes destinés à encourager les membres de la diaspora à transférer leurs compétences, leurs investissements et leurs transferts de fonds dans leur pays d'origine
4. Diaspora, tourisme et patrimoine culturel
5. Retour, réadmission et réinsertion
6. Diaspora afro-américaine
7. Deuxième et troisième générations, et jeunes parmi la diaspora
8. Données, recherches et systèmes d'information sur la diaspora

Ressources :

- Le ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale intègre les besoins en ressources pour la mise en œuvre de la politique d'engagement de la diaspora (DEP) dans ses **propositions budgétaires annuelles à l'exécutif** pour examen et approbation. Cela garantit que les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont intégrées dans les allocations budgétaires nationales des ministères, départements et agences opérant dans le pays.
- Le ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale élabore un mécanisme et s'engage dans un processus visant à identifier les associations à l'intérieur et à l'extérieur du Ghana et à les engager à **mobiliser certaines ressources pour la mise en œuvre de cette politique.**
- Une collaboration est mise en place entre les **secteurs public et privé** au Ghana pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique.
- Les individus au Ghana et à l'étranger peuvent contribuer volontairement à la mise en œuvre de la politique, notamment via la **création d'entreprises de citoyenneté diaspora-patrie.**

Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique (*Kwankye*) :

Plusieurs indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la politique ont été mis en place : nombre de Ghanéens résidant à l'étranger qui investissent au Ghana, flux annuel de transferts de fonds de la diaspora ghanéenne vers le Ghana, participation de la diaspora ghanéenne à l'administration politique du pays, nombre de partenariats entrepreneuriaux entre la diaspora ghanéenne et ses homologues résidant au Ghana, etc.

Le Centre d'études sur les migrations participera également à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique, en collaboration avec d'autres institutions et parties prenantes concernées.

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la politique ou stratégie « Migration et Développement » ?

La politique d'engagement de la diaspora (DEP) est comprise dans la politique migratoire nationale (NMP).

Une Commission nationale de migration doit être créée pour mettre en œuvre la politique nationale migratoire. Cette Commission doit travailler en collaboration avec toutes les organisations concernées des secteurs public et privé et de la société civile.

Il est prévu que le **ministère des Affaires étrangères et de l'intégration régionale**, par l'intermédiaire du **Bureau des affaires de la diaspora**, coordonne la mise en œuvre de la politique d'engagement de la diaspora, en collaboration avec la Commission nationale de migration et tous les ministères, départements et agences concernés travaillant dans le domaine de la migration et des relations avec la diaspora :

- Missions du Ghana à l'étranger
- Ministère des Finances
- Banque du Ghana
- Ministère de l'Intérieur
- Service d'Immigration du Ghana
- Ministère de la Justice et Bureau du Procureur général
- Ministère de la Communication
- Ministère du Commerce et de l'Industrie
- Service statistique du Ghana
- Commission nationale de planification du développement
- Service des douanes, des accises et de la prévention
- Conseil national de la population
- Service de police du Ghana
- Ministère du Tourisme et des arts créatifs

Gouvernance locale : le rôle d'Accra

La politique migratoire est en grande partie élaborée au niveau national. Mais la politique migratoire nationale de 2016 prévoit **l'intégration et la décentralisation des questions liées aux migrations au niveau local**. En effet, lors de l'élaboration de la politique migratoire nationale de 2016, le gouvernement national a entrepris de vastes consultations avec les organismes décentralisés. Cependant, malgré certains progrès, la décentralisation n'est pas encore pleinement réalisée, notamment auprès des **Assemblées métropolitaines, municipales et de district (MMDA)**.

Il est à noter que **l'Assemblée métropolitaine d'Accra (AMA)** est en train de revoir son Plan de développement à moyen terme (2018–2021) afin de s'assurer que les questions de migration sont prioritaires.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en février 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.). Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- Programme MIEUX entre l'UE et le Ghana
- https://migrationdataportal.org/sites/default/files/2018-05/MGI%20report%20Ghana_0.pdf
- <https://publications.iom.int/system/files/pdf/mgi-accra-2019.pdf>
- <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/recueil-pratiques-engagement-diaspora>



FICHE PAYS¹

MAROC

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »²



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

La politique de régionalisation avancée mise en œuvre en 2015 s'est fixée comme objectif central de tirer parti des avantages comparatifs des territoires en vue de construire une stratégie de développement **adaptée aux réalités locales**. La territorialité des régions marocaines se caractérisant par ses extensions transnationales, les migrants marocains sont ainsi érigés en vecteurs de développement local par le biais de leur savoir-faire, leur rôle dans le renforcement des capacités locales, la création d'activités génératrices de revenus et leurs transferts.

1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

Plusieurs stratégies explicitent le lien entre migration et développement :

- La **Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) de 2014** vise à « assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable ». Dans le cadre du programme « Coopération et partenariats internationaux », l'un des objectifs spécifiques vise à « promouvoir le co-développement ».

1 Les six pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Togo. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.

2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



- **La Stratégie Nationale pour les Marocains Résidant à l'Étranger (SNMRE)** vise à « renforcer et dynamiser les liens entre le Maroc et sa communauté établie à l'étranger. »
- La Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) 2015-2025
- La Vision Stratégique de la Réforme (VSF) 2015-30 sur l'éducation

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

Le Maroc ne dispose pas de stratégie « Migration et Développement » en tant que telle.

Cependant, le nexus entre la migration et le développement est géré au Maroc selon une **approche multidisciplinaire**, au travers de **programmes nationaux** conçus par les pouvoirs publics marocains, destinés à **mettre** à contribution les Marocains Résidant à l'Étranger (MRE) dans l'effort national de stimulation de l'économie. Ces programmes visent généralement un double objectif : **1) encourager les MRE à participer au chantier global du développement économique national** en facilitant leur insertion économique dans leur pays d'origine, à travers des mesures de simplification des procédures administratives, de création d'entreprises et des investissements (création de guichet unique dédié aux MRE, raccourcissement des délais administratifs, mesures fiscales incitatives, réduction des frais de transferts de fonds, etc.) ; **2) accorder aux MRE l'opportunité de faire bénéficier leur pays d'origine de l'expertise, du savoir-faire et de l'expérience** cumulés dans leurs domaines d'activités respectifs dans les pays d'accueil, et ce par le biais de programmes spécifiques de recherche, de mise en réseau et de mobilisation des compétences marocaines expatriées, à l'instar du **programme FINCOME** qui vise à intégrer davantage socialement et économiquement les migrants installés sur le territoire marocain, suite aux deux opérations exceptionnelles de régularisation menées par les pouvoirs publics marocains sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, pour leur permettre de participer à l'enrichissement économique et culturel de la société marocaine.

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

Les acteurs gouvernementaux sont les suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur
- **Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger**
- Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle
- Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts
- Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique
- Le Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau
- Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale
- Le Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement
- Le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille
- **Le Ministère Délégué Chargé des Marocains résidant à l'Étranger**
- Le Haut-Commissariat au Plan
- **La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger**
- **Le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger**

Les acteurs régionaux sont les suivants :

- Les Agences régionales de Développement
- Les Centres Régionaux d'Investissement
- Les Services extérieurs des Départements économique dans les Wilayas et provinces

Les acteurs économiques sont les suivants :

- La Confédération Générale des Entreprises du Maroc
- Les associations des entreprises
- Les syndicats et Unions des travailleurs

Les acteurs académiques, les think-tanks, les représentants de la société civile et acteurs non gouvernementaux sont également actifs sur la thématique de la Migration.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Les orientations et décisions prises par le Maroc, sur Hautes Instructions Royales, dans le cadre de l'opérationnalisation de la relation entre la migration et le développement font généralement l'objet de **coordination entre les départements initiateurs ou impliqués et qui en assurent la mise en œuvre au moyen d'arrêtés ou de circulaires.**

La Commission ministérielle chargée des MRE et des Affaires de la Migration demeure un espace privilégié de concertation, de débat et de décision sur les questions concernant les affaires des MRE et de la Migration. Cette Commission se réunit d'une manière régulière sous la présidence du Chef du Gouvernement et fait le **suivi de la mise en œuvre de ses recommandations**, notamment celles se rapportant au déroulement de l'opération de transit des MRE de retour au Maroc durant la période estivale (**opération Marhaba**).

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

L'ensemble des **départements gouvernementaux membres de la Commission ministérielle chargée des MRE** se trouvent directement concernés par le suivi des décisions et orientations s'insérant dans le cadre de la promotion de la relation entre la migration et le développement.

Les représentants de **l'autorité centrale et les élus locaux** s'assurent de leur mise en œuvre sur le plan local.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.) Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- <https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2018/02/Strate%CC%81gie-Nation-ale-dimmigration-et-dAsile-ilovepdf-compressed.pdf>
- https://www.oecd-ilibrary.org/development/interactions-entre-politiques-publiques-migrations-et-developpement-au-maroc_9789264279193-fr;jsessionid=Vrcp0dFvL71ESeDZgo00_Sto.ip-10-240-5-46
- https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/problematique_de_la_migration_fr.pdf
- <https://morocco.iom.int/sites/default/files/FICHE%20THEMATIQUE%20MD.pdf>



FICHE PAYS¹

TOGO

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

Plusieurs **évolutions institutionnelles** témoignent de la préoccupation du Togo à prendre en compte la dimension “migration” dans les politiques de développement :

- 2005 : création de la Direction des Togolais de l'Extérieur
- 2006 : accord politique global signé (axe 2 dédié à la diaspora au service du développement du Togo)
- 2008 : création d'un programme « diaspora » à l'initiative du gouvernement togolais, appuyé par la Banque mondiale
- 2017 : adoption de la SCAPE (Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi) : la stratégie nationale de migration et développement s'inscrit dans le cadre des objectifs de la SCAPE. La SCAPE repose sur les axes stratégiques suivants : (I) Développement des secteurs à fort potentiel de croissance ; (II) Renforcement des infrastructures économiques ; (III) Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ; (IV) Renforcement de la gouvernance ; (V) Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable
- 2020 : création du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur

1 Les six pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc et Togo. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Si le pays n'a pas élaboré de politique ou de stratégie en tant que telle, il a cependant développé un premier cadre permettant de travailler sur une stratégie ou une politique à venir.



1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

1. Importance de la diaspora

- Établir une base de données sur la diaspora pour mieux connaître ses caractéristiques ;
- Renforcer le dialogue politique et institutionnel avec la diaspora, à l'instar de la « semaine nationale » à l'attention des ressortissants de deuxième et de troisième générations qui récompense chaque année 7 personnalités de la diaspora. Les lauréats sont décorés par le Président, ce qui souligne l'engagement de haut niveau de l'État envers la diaspora ;
- Les journées de la diaspora sont un vecteur essentiel de la communication du Togo à l'égard de ses ressortissants extérieurs ;
- L'aide au retour des ressortissants togolais ;
- La circulation des cerveaux (transferts de compétences et technologies).

2. Transferts de fonds

- Promotion de la bancarisation et de l'éducation financière ;
- Renforcement de la gouvernance des transferts de fonds à travers les partenariats public/privé/diaspora ;
- Orientation des transferts de fonds des migrants vers les investissements, l'entrepreneuriat et le co-développement.

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

Il s'agit de la stratégie nationale de migration et développement qui a été finalisée en décembre 2016.

Elle est organisée autour de **4 orientations stratégiques (OS)** :

- I. La promotion d'un engagement de la diaspora pour sa participation à la construction nationale ;
- II. La facilitation et la mobilisation des transferts de fonds de la diaspora ;
- III. La facilitation de la migration et de la mobilité des populations ;
- IV. La promotion de la dimension humaine et sociale de la migration.

Les objectifs spécifiques suivants sont déclinés à partir des orientations stratégiques :

OS1 : Promotion d'un engagement de la diaspora pour sa participation à la construction nationale

- Améliorer les connaissances sur la diaspora ;
- Renforcer la confiance entre l'État et la diaspora par des actions spécifiques pour la paix, la cohésion nationale et le développement ;
- Améliorer la communication avec la diaspora ;
- Valoriser les apports de la diaspora au développement du pays.

OS2 : Facilitation et mobilisation des transferts de fonds de la diaspora

- Promouvoir la bancarisation et l'éducation financière ;
- Promouvoir la gouvernance des transferts de fonds à travers les partenariats public/privé/diaspora ;
- Orienter les transferts de fonds des migrants vers les investissements et l'entrepreneuriat.

OS3 : Facilitation de la migration et de la mobilité des populations

- Faciliter le retour de l'expertise togolaise durable ;
- Encourager les transferts de compétences et de technologie ;
- Promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale en matière de migration et développement.

OS4 : Promotion de la dimension humaine et sociale de la migration

- Protéger les droits des migrants ;
- Promouvoir la protection sociale des migrants et la prise en compte de la dimension genre dans la migration.

Résultats attendus :

- La diaspora togolaise est engagée pour la participation à la construction nationale ;
- Les fonds de la diaspora sont mobilisés et leur envoi est facilité ;
- La migration régulière et la mobilité des populations sont facilitées ;
- La dimension humaine et sociale de la migration est promue.

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

Afin d'élaborer la **stratégie nationale migration et développement**, un **comité de coordination a été créé**, présidé par le Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération. Le Ministère des Affaires étrangères en assumait la vice-présidence.

Depuis 2015, le ministère des Affaires étrangères a pris en charge les questions relatives à la diaspora et est devenu le **Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur**. Il est de ce fait responsable de la mise en œuvre de la stratégie nationale de migration et développement.

La stratégie nationale de migration et développement a fait l'objet d'un **large consensus**, qui a permis à tous les acteurs, y compris ceux de la société civile et de la diaspora, de se l'approprier et de contribuer à la réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, l'ensemble des politiques contribuant à la gestion des flux migratoires est analysé et si nécessaire révisé, de concert avec tous les acteurs (gouvernement, société civile), afin que la démarche soit aussi intégrée et inclusive que possible.



1. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

La mise en œuvre de la stratégie comporte les **lignes directrices** suivantes :

- Un engagement politique fort ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles : il s'agit d'outiller et /ou de renforcer les institutions déjà existantes pour faire le travail, de mettre en place des instruments (textes réglementaires et législatifs) en lien avec la migration, ainsi que des moyens matériels et financiers et des ressources humaines appropriés ;
- Une cartographie des acteurs : les acteurs impliqués dans la mise en œuvre doivent être répertoriés, leur engagement acquis et leurs rôles définis.

Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation (cadre de mesures de performance et revue périodique) qui permet de :

- Suivre l'atteinte des résultats et des objectifs finaux de la stratégie ;
- Collecter, traiter et diffuser les informations avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Mise en place d'un Plan d'action (élaboré avec l'appui de l'OIM au Togo), révisé chaque année, organisé sous forme de tableau et comprenant les éléments suivants :

- Produits/activités
- Indicateurs
- Sources de vérification
- Institutions responsables
- Institutions impliquées
- Période
- Budget estimatif

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

La mise en œuvre de la stratégie est portée par le **Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'Extérieur**, plus particulièrement la **Direction des Togolais de l'Extérieur**. Cette direction est composée de la Division de la protection des personnes et des biens et de la Division des projets de la diaspora.

Les **acteurs suivants** sont impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de migration et développement :

- **Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur créé en 2020** coordonne les activités des Togolais de l'étranger ;
- **Les Points focaux des ambassades** ;
- Au niveau de chaque secteur, des **Points focaux des ministères concernés par la question migratoire** sont chargés de la collecte des informations, en vue de renseigner les indicateurs du Plan d'action.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.). Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- Programme MIEUX entre l'UE et la République togolaise
- <https://www.rabat-process.org/fr/activites/publications/recueil-pratiques-engagement-diaspora>